

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 – Article L.19 du Code électoral

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le :

- **21 février 2020 à 18h00**, Salle du Conseil Municipal (ancienne médiathèque),
1 rue Anizan Cavillon

pour s'assurer de la régularité des listes électorales et examiner les recours administratifs préalables des électeurs le cas échéant.